

## CR du CSA MESR du 13 février 2024

**Présent-es** : toutes les OS représentées ; (*certain-es représentant-es sont en CNESER du côté Unsa, FSU sont tous en visio*).

**Pour Sud** : Janique & Kevin

**Coté administration** : B. Melmoux-Eude (DGRH), A. Ferhi (DGRH adj.), D. Herlicoviez (DGRH adj.)...

### ODJ : calendrier des travaux de l'instance

#### Déclarations liminaires

**Unsa, CGT** : pas de déclarations liminaires

**FSU** : CSA ministériel instance importante ; GT qui ne remplace pas débat. demande d'avoir un nombre suffisant de séances.

Question de l'emploi titulaire => vu les futurs départs à la retraite, il faut multiplier par 1,75 le nombre de recrutement d'EC.

Vacataires : Mensualisation, augmentation

Contexte Mayotte : université fermée => pas de psy du travail ? Télétravail reconduit, cours dégradés, si temps partagé à l'Inspé => doivent se déplacer

Master MEF = doivent aller dans établissements scolaires mais interdiction d'aller à l'université

De plus en plus de demande de mutation

**Sgen-CFDT** : insiste sur la situation à Mayotte : montée de l'insécurité et de xénophobie. Services publics qui s'effondrent ; vraiment une urgence car situation critique.

#### Déclaration liminaire Sud éducation & Sud Recherche

Le gouvernement, en réponse aux manifestations des agricultrices et agriculteurs, a annoncé une série de mesures, visant « deux objectifs essentiels à la souveraineté alimentaire française : protéger et produire. » Parmi ces mesures, figurent notamment une prise de position visant à faire évoluer la réglementation européenne sur la conditionnalité des aides de la PAC relatives aux prairies permanentes, une volonté de faire appel des décisions de justice annulant des chartes départementales permettant de réduire les zones de non traitement par des pesticides et la mise à l'arrêt du plan Écophyto. Toutes ces mesures sous-tendent l'idée que pour produire il faut faciliter l'utilisation des pesticides, une orientation gouvernementale déjà suggérée par la prolongation pour 10 ans de l'autorisation du glyphosate. Sud Recherche et Sud éducation dénoncent ce choix qui se fait aux dépens de la santé humaine et de l'environnement, comme le montrent les nombreux travaux scientifiques, et notamment ceux qui ont été conduit dans le cadre du plan Écophyto.

Que compte répondre Mme la Ministre à ces chercheurs et chercheuses qui dans une tribune du Monde dénoncent la mise au placard des connaissances scientifiques qu'ils et elles ont contribué à établir ; des connaissances scientifiques qui démontrent l'ampleur des impacts des pesticides sur la santé humaine et l'environnement, mettent en évidence des alternatives agro-écologiques capables de répondre aux enjeux environnementaux tout en préservant la production agricole, identifient les verrous socio-économiques et institutionnels limitant le déploiement des alternatives ainsi que les leviers pour les dépasser ; des travaux qui soulignent le besoin de renforcer le plan Écophyto. Mais, faisant fi de ces connaissances accumulées, le gouvernement a choisi de suspendre ce plan pour apaiser le conflit avec une partie du monde agricole. On connaissait le manque de reconnaissance de nos gouvernants vis à vis de notre ministère qui s'exprime au

travers de la faiblesse des rémunérations, mais ce qui s'exprime là est pire encore : c'est le mépris même des travaux conduits au sein de ce Ministère. Madame la Ministre va-t-elle réagir ?

D'autre part, vous n'êtes évidemment pas sans savoir que suite à un recours de la fédération SUD éducation, le Conseil d'État vient d'annuler la note de la DGRH du 4 juillet 2022 relative à la mensualisation des vacataires d'enseignements dans les établissements. Depuis l'adoption de la LPR le 24 décembre 2020 et son article 11 : « la rémunération des chargé-es d'enseignement et des agents et agentes temporaires vacataires (ATV) est versée mensuellement ». Or plusieurs dispositions de la note étaient critiquables et c'est ce que nous avons dénoncé devant le Conseil d'État :

1) la note minorisait sciemment le périmètre des publics concernés, ce qui était contraire à la loi qui s'applique à toutes et tous les chargé-es d'enseignement et ATV ;

2) la note prévoyait, pour les paiements, un délai de traitement de deux mois, ce qui est une mesure illégale, la loi indiquant un délai maximal d'un mois ;

3) la note préconisait une rémunération minimale mensuelle, avec rattrapage en fin de contrat, alors que la loi prévoit que « la rémunération » des vacataires doit être payée mensuellement.

Pour SUD éducation, les recommandations de cette note étaient donc insuffisantes pour répondre aux exigences légales et, en réalité, préconisaient en creux des pratiques illégales.

C'est pourquoi, SUD éducation a déposé une requête devant le Conseil d'État en avril 2023 afin de faire annuler la note de service de la DGRH, de vous enjoindre d'informer les destinataires de la note de son annulation et de leur adresser une nouvelle note préconisant des mesures de gestion des vacataires en adéquation avec la règle de la mensualisation.

Le Conseil d'État, dans sa décision du 6 février 2024, a fait annuler cette note de la DGRH. Sud éducation et Sud Recherche, demande donc au Ministère d'adresser dans les meilleurs délais une nouvelle note aux établissements, afin de faire effectivement respecter cette mensualisation pour toutes et tous les vacataires.

Nous ne nous étendons pas ici sur la réalité que recouvre ces vacances dans le système universitaire, vous savez comme nous combien ces milliers d'heures et ces milliers de vacataires sont essentiels à l'enseignement, particulièrement dans les SHS et les 1ers cycles. Vous conviendrez comme nous qu'il est essentiel pour les milliers de vacataires pour qui ces vacances constituent leur seule source de revenus de recevoir tous les mois, de percevoir l'entièreté de leur rémunération. La DGRH doit donc faire respecter la loi aux établissements et le MESR leur donner les moyens humains, techniques et budgétaires pour y parvenir.

### Réponses de la DGRH :

Sur l'importance de l'instance, cela est partagé des 2 côtés de la table.

Vont faire leur meilleurs efforts (NDLR : *alors que nous venons d'avoir les docs de la séance sur table !!!*)

Agenda social dense...

Situation à Mayotte : situation particulièrement dramatique.

Ministre de l'intérieur et outre-mer sur place pour trouver des solutions

Le cabinet de la ministre suit la situation pour la fac de Mayotte idem pour l'EN.

Difficultés dans l'orga des concours sur l'île au vu des difficultés pour se rendre aux examens (barrages routiers) : rétablissement de l'ordre public républicain fragilise la bonne continuité des services publics, tout le monde est mobilisé

Problèmes pour se rendre dans les centres d'examens à cause des barrages routiers

Sujet du paiement des enseignant-es vacataires : on savait que la note n'était pas pleinement conforme à la loi. C'est une problématique bien connue les difficultés législatives pour mettre en œuvre les textes. Objectif difficile à remplir.

S'attendaient à l'annulation de la circulaire par le CE => motif principal = restriction du champ => rédaction maladroite ; alerter les établissements sur le public le plus précaire (pour un avocat qui n'intervient qu'une fois ce n'est pas si grave qu'il ne soit payé qu'au bout de 6 mois)

On demandait à travers cette note aux autorités de cibler les vacataires pour qui c'est la rémunération principale. Plan de déploiement => les situations sont très différentes en fonction des établissements.

Intervenants ponctuels dans les écoles ;

Dans les universités, tout a été fait pour traiter en priorité les vacataires pour qui c'est la principale source de revenus.

Vont reprendre un travail de rédaction avec la DAF pour impliquer la DGSIP => car nous sommes contraints par « la règle du service fait » qui s'impose.

Sujet à creuser, la rédaction n'était pas optimum. Avoir une circulaire qui soit conforme sur le fond et les apparences.

**CFDT** : Lors des discussions sur de la LPR, ils avaient insisté sur la difficulté qu'il y aurait => mesures nécessaires pour accompagner les établissements. Ont demandé le raccourcissement des délais => le délai est arrivé à son terme et rien ne s'est passé : obligation légale qui n'est toujours pas en vigueur.

**DGRH** : question du droit, on a rappelé encore récemment aux établissements de mettre en œuvre cette mensualisation ; on va voir comment apporter un soutien, mission spécifique. Mettre les moyens et les conditions pour le faire. Échanges en cours avec le cabinet de la ministre pour avancer sur ce sujet sensible.

**FSU** : sur l'emploi, pas de réponse sur les forts taux de départ en retraite ?

**DGRH** : ça se traite dans le cadre de l'examen des lois de finances, vous connaissez la trajectoire pour 2024... La trajectoire 2024 est connue ; nouveaux travaux sortis récemment ; et il doit aussi y avoir travaux dans le cadre de la revoyure de la LPR et dans un éventuel acte 2 que cette question se posera.

**CGT** : note du SIES sur les départs en retraite des EC qui date d'un an donc ce n'est pas récent et les prospectives sont faisables à l'avance...

## **Éléments de bilan et programme des travaux 2024**

### **Présentation des 5 axes (bilan et programmation) par la DGRH :**

#### **Axe 1 : bilan et revoyure du protocole carrière et rémunération, repyramidage, RIPEC**

En pratique : un certain nombre de GT dont celui sur les ESAS (4 réunions) pour statuer sur l'ensemble des échanges : référentiels horaire et ajustement sur le décret Lang.

Pour les BIATSS : GT à la tranche annuelle de convergence indemnitaire des personnels BIATSS

Cette année : mêmes bilans

Information CSA du 8 juillet 2024.

#### **Axe 2 : modernisation et simplification**

Repyramidage des EC = problème de délai => on a dû faire plusieurs modifications du texte => nomination "en gestion".

Statut EC : toilettage techniques des statuts : prise en compte des services ESAS pour avancement à la HC pour les MCF, visio pour concours...

ESAS = nouveau référentiel avec nouveau statut avec décret en CE : décret Lang et arrêté pour référentiel + arrêté plafond des PRP => prévu au **CSA 14 mai**

CNESER disciplinaire = dialogue social a eu lieu, même s'il n'était pas obligatoire au sein de cette instance. Le bilan sera fait en CNESER.

ATER : Décret en CE pour les ATER => GT préalable => CSA au second semestre

Statut et formation des conservateurs de bibliothèque : suite à rapport IGESR GT au 2nd semestre

Idem pour BIATSS et ITA rapport IGESR attendu => GT au 2nd semestre

### **Axe 3 : égalité professionnelle – lutte contre les discriminations**

Plan national d'action commun aux 3 CSA ministériels (MEN, MESR et J&S) ; différents GT et bilan du plan 2021-2023 au CSA MESR du 30/01/24. Pour la nouvelle séquence, i.e. la présentation du plan 2024-2026, ce sera programmé courant du 1<sup>er</sup> semestre 24.

### **Axe 4 : accompagnement – organisation du travail**

Télétravail : comme prévu dans l'accord du 3 juillet, rdv de suivi de l'accord avec les OS signataires.

Protection sociale complémentaire : suite à la signature de l'accord, 2 instances prévues CPPS et comité de suivi.

### **Axe 5 : Débats annuels obligatoires**

Bilans de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion : au second semestre, GT préalables.

Présentation du rapport social unique : RSU 2021 présenté au CSA du 30/01/24 ; RSU 2022 et 2023 seront présentés respectivement au CSA MESR du 20/06/24 et lors d'un CSA du second semestre ; seront précédés de GT.

### **Sujets divers :**

Élections professionnelles : Bilans et prochaines élections pro : on aura un rapport en avril

Calendrier de gestion des personnels Biatpss : n'ont pas réuni le GT l'an dernier car il y avait les travaux des LDG et des notes de service.

### **Interventions des organisations syndicales**

**Unsa** : dommage qu'on ait eu le document juste sur table.

- **sur l'axe 1** sur les ESAS : demande de GT particulier sur le décret LANG. Etonné de voir qu'il y a une dé-corrélation entre l'indemnitaire des ESAS et la modification du décret et le référentiel. Unsa continue à demander un « Ripec » pour les ESAS.

Augmentation de nombre de possibilités de passage Esas > EC ?

- **sur les ATER** : ont demandé un GT, mais nécessaire d'élargir la discussion à tous les types de contractuelles (cf. post docs...)

Contrats qui coexistent avec des écarts de rémunération

Accord LPR : ajouter dans l'agenda => augmentation des repyramidages ITRF, données chiffrées aussi sur les filières bibliothèques

- **Axe 3** : demandent une annexe particulière pour l'ESR avec des données plus riches remontant des établissements + données sur les violences sexistes et sexuelles. Distinguer ce qui relève des actions menées pour personnel de celles pour les étudiant-es.

Sujet à venir : nouvelle réforme de la formation des enseignant-es.

**CGT** : élargissement du repyramidage BIATSS, important car des établissements l'ignorait visiblement.

Sur la revalorisation indemnitaire : devient urgent depuis le protocole LPR. Longue agonie sans revalorisation indemnitaire, alors que les salaires sont bas, qu'il y a des revalorisations dans d'autres ministères (et en 1<sup>er</sup> lieu dans l'EN). Ça ne pourra pas durer. Le MESR fait l'autruche, mais la colère est là. Demandent à avoir accès à la cartographie des primes par établissement. Pas possible d'avoir un employeur qui cache les informations.

Cibles d'harmonisation indemnitaires avec le reste de la fonction publique => rien en 2023-24 => si ça continue comment arriver à l'harmonisation en 2027 !

Toujours pas de lettre de mission de l'inspection sur BIATSS/ITA.

Des moyens pour les établissements pour payer les vacataires => bcp de travail supplémentaire, quel plan pour y arriver ?

Plan égalité : demandent des réunions par périmètre CSA

Demande d'un axe supplémentaire dans la programmation des travaux sur la rénovation du patrimoine de l'ESR

Sur Enseignants : revalorisation des ESAS à hauteur des EC.

Modification du décret Lang => Nouvelles missions aux Esas qui ne va pas améliorer leur situation. Décret de 93 est suffisant, juste ajouter une ligne sur les PE suffit. Ne pas leur donner toutes les missions des EC.  
Rémunération des docs et post-docs => montants fixes en euro => mangés par l'inflation => les « ré-indicier » comme tous les personnels contractuel-les devraient l'être.  
Faire respecter la circulaire sur le Rifseep => révision en fonction des promotions de grade qui n'est pas appliqué.  
Urgence sur les ATER.

**FSU** : avoir un débat sur la programmation des travaux => avoir les docs avant

Repyramidage ITRF :

- Avoir des bilans avec des informations précises par BAP et générées.
- Indemnitaire idem CGT et Unsa
- Y voir clair rapidement sur l'extension du repyramidage à la filière de bibliothèque
- Attendent d'avoir le rapport de l'IGAENR

Plan national d'action égalité : Un seul GT spécifique ESR le 4/4 pas suffisant ; en plus la FSU ne pourra pas y être.

Télétravail : bilan sur les situations et instances prévues déjà par les textes => annuel en FS

LDG carrières mobilités => avoir ce débat tous les ans et pas les bilans de 2 ans en même temps, comme on a eu en janvier...

BDS et RSU : demande de données précises avec Bap, générées... déception sur la dernière présentation.

- Axe 1 : attendaient aussi que ça inclut l'évolution des effectifs => distinguer les effets de transferts de postes de recrutement sur repyramidage ;

Recul sur la rémunération des EC par rapport aux enseignants de l'EN.

Intégrer un bilan des CPJ généré

Prise en compte des service ESAS pour accès à HC = c'était leur demande.

Bilan à la fin de l'année sur le CNESER et moyens pour les mobilités.

Accès au 2<sup>ème</sup> grade et suppression blocage pour accès aux échelons spéciaux

- Axe 2 et 3 du plan national égalité : spécificités ESR

Quel bilan sur VSS ? quid des appels à projet sur le sujet ?

Sur Télétravail = quid du TT imposé ?

Concernant les EPST : axe 1 : à corps comparables les rémunérations des agent-es des EPST sont inférieurs => les GT qui doivent inclure les agent-es des EPST. Avoir des trajectoires sur l'alignement jusqu'à 2027 ; avec des enveloppes équivalentes pour les EPST quand il y a des revalorisations. En retard sur les objectifs de la LPR...

**CFDT** : Avait signalé que le 14 mai qu'ils seraient en congrès fédéral => demande le déplacement de ce CSA

- Axe 1 : bilan transversal EC et Ch sur le repyramidage, car il y avait deux volet (grade au niveau ch et corps au niveau EC)

Procédure sur l'application du protocole => équilibre actuel pas satisfaisant.

Combinaison avis CNU et établissement ne permet pas de lever les blocages.

Extension du repyramidage Biatss : sont pour.

- Axe 2 : sujet important de la non mobilité des EC (pas de circulation des idées, et même pas de mobilité prioritaire).

Pour les ESAS : continuent à demander extension du RIPEC à ces collègues et à défaut plus grande égalité possible. Trajectoire de la PES : sera mal vécue par les collègues. Inclure les missions qu'ils font dans le décret, pas problématiques mais attention à ne pas dégrader la situation des agent-es. Lever les règles concernant cumul d'emploi sur la PES

Attendent les rapports de l'IGAENR sur les conservateurs = ça devait être fait depuis longtemps...

Filière ITRF et IT => absence des personnels Crous => grilles et indemnitaires

Personne qui n'ont pas opté pour le fonctionnarisation (ou n'ont pas pu) => situation très dégradées.

CNESER disciplinaire : Sections disciplinaires des établissements qui dysfonctionnent => sujet pas traité avec le nouveau texte.

PNA égalité = travail spécifique sur le champ ministériel => très insuffisant.

Travail sur la QVCT au niveau sco => déboucher sur un accord ; faire la même chose dans notre secteur pour avoir un accord cadre...

RSU : déception réelle sur ce qui a été présenté => corriger ça.

Impact des JO sur le travail des agent-es => normalement il devait y avoir des discussions dans chaque ministère ; impact existera par exemple sur les transports => évaluation des difficultés potentielles.

**FO** : Renchérit sur les personnels ouvriers des Crous

ESAS = danger de modifier décret Lang.

Indemnitaire BIATSS et IT => moyennes encore plus faibles pour les IT

Sujet à ajouter = sujétions et astreintes et veilleurs dans l'ESR.

Sujet nouveau = contractuel-les des établissements qui basculent vers des contrats non indicés : au moins 2 établissements pour lesquels les agent-es embauché-es n'ont pas de revalorisation liée au point d'indice... Pas appliqué dans plusieurs établissements.

Obliger les établissements à faire des contrats basés sur un indice => augmentations qui sont censées concerner tous les agent-es.

Revoir le montant de l'heure complémentaire.

### **intervention sud sur le bilan et la programmation annuelle des travaux du CSA MESR**

#### **Sur l'axe 1 suivi de la LPR :**

Nous demandons un bilan du repyramidage ITRF. Ce bilan n'a jamais été fait en CSA ; car sous prétexte que ce n'est pas inscrit dans les LDG, ça ne nous est pas présenté. Il est pourtant nécessaire d'avoir un bilan global des avancements des différents corps d'ITRF. Ce bilan doit mentionner les éléments de parité et les données par Bap. Concernant ce repyramidage, il a été évoqué de l'élargir à d'autres métiers et filières, il faudra donc aborder la question, et là encore on aura besoin de données précises et complètes pour bien identifier les retards de carrière par exemple.

Nous demandons aussi un bilan des chaires de professeur junior.

#### **Sur l'axe 2 :**

Concernant les contractuel-les, il est important d'aborder la question des contractuel-les de manière plus large et de ne pas se limiter seulement à la question des ATER (qui reste néanmoins importante).

De fait, parmi les contractuel-les on va retrouver plein de statut et métiers différents mais cela reste un sujet à traiter de manière globale :

Tout d'abord, nous tenons à rappeler [l'arrêt Arostegui](#) de la cour de justice de l'union européenne qui stipule que deux personnes d'un même niveau effectuant les mêmes métiers doivent être payées de manière identique et que le fait d'être non permanent ne doit pas faire obstacle à ce principe. Nous réclamons donc des barèmes de rémunération pour toutes et tous les contractuel-les quels que soient leurs employeurs, qui soient commun au sein du ministère, alignés sur les rémunérations des titulaires, primes comprises, et qui permettent une revoyure de la rémunération en cours de contrat. On assiste à beaucoup trop de dumping social au sein des différents établissements, avec de porteurs de projet qui vont aller chercher l'établissement gestionnaire avec la grille la plus défavorable pour pouvoir payer plus longtemps leurs précaires.

D'autre part, comme nous l'avons dit à travail égal salaire égal, mais c'est loin d'être le cas pour les différents barèmes mis en place par les établissements. Par exemple au CNRS les écarts peuvent aller de 10 à plus de 20% par rapport aux titulaires de corps équivalent. Cela fait des années que nous dénonçons cela sans succès. Il est donc important que le ministère s'impose sur le sujet ; ce pourrait être un élément de simplification certain. Autre inégalité patente, contraire à la décision de la cour de justice européenne et donc à corriger : mettre en place l'équivalence TD/TP pour tout-es les contractuel-les et les vacataires. Si rien n'est fait nous finirons par saisir la cour européenne et remettre en cause les labels HRS4R que les établissements brandissent en étendard.

Enfin une dernière demande que nous réitérons est que les contrats LRU (L954-3 du code de l'éducation) et L431-2-1 du code de la recherche émargent au décret 86-93. En effet, l'absence de texte d'application adossé à ces contrats fait que certaines règles qu'on devrait considérer comme de droit commun leur sont refusé : certain-es se sont vu refuser les indemnités de fin de contrat, d'autres les 15€ compensatoires pour la protection sociale complémentaire. Ce n'est pas acceptable.

Concernant les vacataires : comme dit en liminaire nous demandons leur mensualisation effective, l'augmentation de leur rémunération, et leur contractualisation.

#### **Sur l'axe 4 :**

Il nous paraît essentiel d'ouvrir un thème sur la pénibilité et un sur les sujétions et astreintes.

Nous avons adressé au ministère un courrier sur la situation des collègues du Muséum national d'histoire naturelle. Il y a dans cet établissement comme dans d'autres (Crous, observatoires, etc....) des collègues qui travaillent de nuit et devraient donc bénéficier de la catégorie active. Mais pour cela il faut que ces métiers soient identifiés par le ministère afin de les inscrire sur un décret. Nous demandons donc au ministère de lancer un travail dans ce sens.

D'autre part nous souhaitons que le sujet des sujétions et astreinte qui avait été ouvert en 2017 au moment de la mise en place du Rifseep soit ré-ouvert.

Je me contenterais de rappeler la motion votée le 14 février 2018 au CTMESR :

*Le CTMESR souhaite attirer solennellement l'attention de Madame la Ministre sur le retard pris par la mise à jour de la réglementation du régime de compensation des astreintes, sujétions, obligations liées au travail et contraintes particulières de travail dans notre Ministère.*

*Le CTMESR demande que soit mis en place dans les plus brefs délais un dispositif unique commun ouvert à l'ensemble des agents en fonction dans l'ensemble du Ministère et de ses établissements publics sous tutelle, quel soit leur statut. En effet tous les agents, qu'ils soient titulaires ou agents contractuels, sont susceptibles d'assumer des contraintes de travail liées aux activités de recherche, d'enseignement, ou d'appui à ces activités, et il est juste que tous puissent bénéficier de compensations dans les mêmes conditions.*

La situation actuelle fait que seul-es les ingénieur-es et technicien-nes des EPST peuvent bénéficier de ces compensations, grâce au maintien de la PPRS qui de fait aurait dû disparaître au moment de la mise en place du Rifseep.

Concernant le télétravail : un bilan doit être présenté en CSA indépendamment du comité de suivi, car ça relève des compétences du CSA ou de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail.

### **Réponses de la DGRH :**

#### **Axe 1**

Protocole et LPR : il y aura un bilan exhaustif des dispositions RH de la LPR

CPJ : ne font pas partie du protocole, mais un bilan sera fait et pourra être présenté dans l'instance.

Biatpss = bilans plus précis vont être fait plus globalement

Élargissement du repyramidage ITRF et Bib : le guichet unique a été saisi.

Enquête CPJ en cours + arrêté nouvelle vague => en discuter à ce moment-là.

Accord du 12 oct. 2020 => concerne la convergence indemnitaire interne à l'ESR => accélérer l'augmentation des primes des ITA pour se rapprocher des ITRF, mais constitue une 1<sup>ère</sup> étape pour faire converger vers l'interministériel => conditionné aux mesures catégorielles prévues pour les différents budgets chaque année => sont très combatifs pour obtenir ces moyens, mais ça dépend des décisions qui seront prises dans ces domaines.

**CGT :** CPJ : partie intégrante de la LPR => avoir un bilan

La réponse sur indemnitaire BIATSS ne convient pas => demande de chiffres avec cartographie.

310 à 570€ de différence pour les établissements parisiens.

Harmonisation : c'est différent entre chaque établissement, dans certain, c'est inférieur aux primes des IT...

Accès à l'échelon spécial : demandent de supprimer le contingentement et d'un passage automatique.

Convergence interministérielle en attendant que les caisses soient pleines... Réponse pas acceptable !

**DGRH** : ok pour bilan des CPJ

Pas de budget en 2024 pour prolonger la convergence indemnitaire. Effectivement ce n'est pas satisfaisant. S'appuyer sur le bilan très précis qui va être fait, et aussi sur le rapport de la cour des comptes => toutes premières priorités de la ministre pour le PLF 2025.

Mais aussi rapport sur la disposition de la mise en œuvre des 1607h de la LTFP => il y aura une pression forte de la DGAFP et Bercy pour réouvrir ce sujet, dès que la ministre va demander des sous.

Les orientations de la politique salariale ne sont pas toujours appliquées dans les établissements.

## **Axe 2**

Cadre d'exercice des ESAS : cadre général posé par le cabinet lors du dernier GT, notamment sur le volet statutaire.

Cherchent à prolonger l'accélération de la trajectoire de la PES => mais difficile avec Bercy.

Élargir le GT ATER aux autres situations sous contrat (cite post doc et doc ; Sud demande tous les contrats => OK)

Statut des conservateurs de bib : l'objectif est de s'aligner sur les conservateurs du patrimoine => cible mouvante avec demande du Min de la culture de les aligner sur les administrateurs de l'État => mais la DGAFP recule la discussion sur les autres corps de l'encadrement supérieur. Deux stratégies : aller avec le Ministère de la Culture pour une cible « administrateur de l'État » ou travailler vers la cible initiale qui était d'aller vers conservateurs du patrimoine.

ITRF/ITA : le rapport des inspecteurs préconise certaines choses. Le cabinet va statuer sur la publicité de ce rapport. Réforme statutaire avec enjeu financier => PLF 2025

Préparer le cadrage statutaire global et aller au-delà si possible. C'est une nécessité car il y a un problème d'attractivité.

À partir de 2026, la marche des doc dépasse celle des ATER => on en a bien conscience.

Personnels contractuels => travail avec la DGAFP ; verrait d'un bon œil un cadre rénové interministériel => qui éviterait les phénomènes de dumping social. Phénomènes qui peuvent aller dans les 2 sens, car il y a aussi des phénomènes de surenchère.

Crous = révision des dispositions applicables aux personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires => continuent le travail avec les équipes techniques des Crous => en discuteront avec les OS.

**CGT** : quel calendrier pour un lien entre alignement interministériel et temps de travail ?

**DGRH** : En 2019 la cour des comptes avait pointé qu'il n'y avait pas de respect du temps de travail. Dans le cadre du suivi, la cour des comptes doit faire de nouveaux rapports. Le ministère a dit qu'on ne pouvait pas dire au personnel de travailler plus pour gagner moins. Et la cour des comptes a dit de manière nouvelle que ça devait se faire dans le cadre d'une convergence indemnitaire ; alors qu'en général elle ne propose pas de dépense supplémentaire. C'est donc exceptionnel.

Objectif de la ministre c'est l'attractivité => crédit pour faire la trajectoire.

Le sujet sera remis sur la table dans le cadre du PLF25...

DGRH aimerait qu'il y ait les crédits pour faire cette convergence.

**Sud** : est-ce que le message est passé dans les établissements ? Notamment pour éviter de mettre le feu inutilement à certains endroits...

**DGRH** : Le message a été passé à France Université.

**Sgen-CFDT** : personne ne regarde le temps de travail réel des agent-es

Conservateur de bib : si on comprend bien pour l'instant le projet du ministère de la culture sur l'alignement des conservateurs du patrimoine sur les administrateurs de l'État est bloquée => notre cible est bloquée c'est le moment de la rejoindre.

**DGRH** : oui c'est vrai. Aller ensuite ensemble à la DGAFP...



**Sgen** : sujet spécifique des ATER : problème précis concernant ce texte-là. Même s'il y a aussi des sujets plus large. Portent aussi sujet de l'inscription au décret de 86 des contrats LRU et code de la recherche.

**DGRH** :

**Axe 3 :**

Vision sur les 3 périmètres, mais il y aura des GT pour identifier les spécificités et avoir des annexes au plan égalité par périmètre ministériel pour tenir compte de ces spécificités

Voir si besoin de GT spécifiques supplémentaires.

VSS : ont constaté qu'il y a un problème de la capacité à avoir les infos des établissements => objectif d'avoir un plan opérationnel permettant la remonté des données des établissements

Sujet très prioritaire.

Faire en sorte que les CSA des établissements aient accès aussi à ces informations.

**Axe 4 :**

Télétravail : pour suivre l'accord => comité de suivi

Ce qui n'empêche pas un point inscrit au CSA sur l'ensemble du champ => avec là aussi le problème de la remontée des établissements.

QVCT : ils ont l'intention d'engager les travaux dans le champ EN => pose un certain nombre d'enjeu => définir ce dont il s'agit... Vont voir comment ça prend du côté EN et JS puis voir avec le cabinet pour le MESR.

Indemnisation des heures supplémentaires : ont travaillé sur le sujet pour les EPST et pour le réseau des Crous => espèrent le voir avancer au 1<sup>er</sup> semestre. Le guichet unique a été saisi sur le sujet, sans faire de distinction entre titulaires et contractuel-les, mais à la demande des organismes, ça exclut les chercheur-es.

Question des cycles de travail et heures supplémentaire pas possible de détacher le projet de la démarche globale de l'indemnitaire et du temps de travail, côté Biatss.

Sur question de la réforme de la formation : Ils sont en attente du cadrage politique car il y a eu quelques changements au ministère... L'orientation reste recrutement bac +3 et +5 (pour les Prag)

**CGT** : Crainte de perte du côté ESR dans la formation des maitres => ES doit être partie prenante de la formation et il faut que ça se fasse dans un cadre universitaire.

**DGRH** : on ne travaille pas sur un scénario de ce type. Mais préoccupation de l'EN de pouvoir discuter du contenu des formations. Étudiant-e qui serait en master serait élève enseignant => formation statutaire.

=> Formation universitaire qui devra être soluble dans une formation statutaire.

Étudiant-es pourront s'inscrire au master MEF dès la rentrée prochaine

**Sgen** : Impact des JOP à la rentrée ?

**DGRH** : n'ont pas vu d'impact global sur les établissements.

Admin centrale et les Crous sont concernés et de manière résiduelle quelques universités => propose de faire une réunion avec la personne qui gère ça (Périni).

Doctrine DGAFP déclinée en administration centrale : les JO n'entrent pas dans les circonstances exceptionnelles => pas de télétravail imposé.

**CGT** : au moins 2 universités concernées UP8 et P13

**FO** : Louis Lumière et Sup méca.

**FSU** : Campus Condorcet.